



Fédération francophone et germanophone
des associations de coopération au développement asbl

26/11/2020

Cahier des charges du marché public de services ayant pour objet de désigner un/e prestataire pour l'organisation de cycles de formations portant sur la gestion de projets de coopération au développement et particulièrement sur les méthodes GCP (gestion du cycle de projet) et GAR (gestion axée sur les résultats) durant la période 2021-2024

Procédure négociée sans publication préalable (PNSPP)
Montant de la dépense à approuver inférieur à 50.000 € HTVA
Pouvoir adjudicateur : ACODEV asbl
Date et heure limites de dépôt des offres : 10 janvier 2021 à 17H00
Durée du marché : 4 ans
Prix : CF point 9.4 offre financière
Date d'envoi du présent marché : 26 novembre 2020

1. Pouvoir adjudicateur

ACODEV, Fédération francophone des ONG de coopération au développement.

Contact : Bld Léopold II, 184 D, 1080 Bruxelles, Tel : 02 / 219.88.55.

Responsable : Raphael Maldague, directeur.

Personne de contact pour cette mission : Justine Ferrier, email : jf@acodev.be

2. Contexte

ACODEV, en tant que fédération des ONG de coopération au développement, organise pour ses membres plusieurs services dont celui de mettre sur pied des formations. Dans ce cadre, nous comptons réaliser plusieurs cycles de formations, portant sur la gestion du cycle de projet (GCP) et la gestion axée sur les résultats (GAR), durant les 4 prochaines années, à savoir de 2021 à 2024 compris.

Les membres d'ACODEV utilisent de manière régulière la GCP et l'approche GAR, et cette offre est surtout orientée vers les "nouveaux arrivants" dans le secteur des ONG de la coopération au développement.

Par ailleurs, il est primordial, dans cette formation, de faire un lien entre la Gestion du Cycle de Projet (GCP), la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et, la Théorie du Changement (TdC) pour certains aspects méthodologiques.

Les participant.e.s doivent, au-delà d'une application correcte et concrète de la GCP, comprendre l'approche GAR et acquérir les capacités à la mettre en œuvre tant en termes de politique GAR, que de planification, de suivi et d'évaluation.

3. Contenu de la formation

a. Cible

La formation proposée s'adresse au personnel des membres d'ACODEV et, dans une moindre mesure, à d'autres publics actifs dans la coopération au développement. La formation s'adresse principalement aux « **nouveaux arrivants** » dans le secteur, ainsi qu'aux personnes qui ne maîtriseraient pas les différents outils de base en GCP et GAR.

Il est prévu de former 16 **personnes** maximum par formation. La formation ne sera confirmée que si minimum 10 personnes d'organisations différentes s'y sont inscrites.

Afin d'affiner le programme de formation, lorsque les ONG s'inscrivent à la formation, ACODEV se charge de leur poser des questions sur **leurs attentes** par rapport à la formation et sur **leur connaissance** préliminaire en GCP et GAR. Ces informations seront transmises au/à la formateur.trice au moins une semaine avant la formation. Si le/la formateur.trice le souhaite, il/elle peut également **introduire des questions spécifiques** relatives aux attentes et aux connaissances des futur.e.s participant.e.s dans son offre.

b. Objectif

La formation a pour objectif d'apporter aux participant.e.s les bases en matière d'identification, de suivi et d'évaluation de projets de développement pertinents et efficaces en Belgique (ECMS) comme dans les pays partenaires, au travers la compréhension des concepts fondamentaux et la maîtrise d'outils méthodologiques dans une approche GAR.

La formation sera illustrée par des exemples et fera l'objet **d'exercices et d'études de cas** en lien avec la situation des participant.e.s.

c. Résultats attendus

1. Comprendre concrètement ce qu'est une GAR au sein d'une ONG et examiner comment la GAR s'applique dans mon organisation ;
2. Etre capable d'utiliser une approche GCP de manière critique et adaptée au contexte et maîtriser des outils de base de la gestion de projets (analyse des parties prenantes, analyse contextuelle par liens causals, analyse des risques, hypothèses, ...) ;
3. Etre capable de planifier en GCP un projet de développement dont :
 - Identifier les objectifs pertinents à poursuivre et des actions réalistes permettant de les atteindre et les traduire sous forme d'un cadre logique en faisant le lien avec la GAR et la TdC ;
 - Construire correctement des indicateurs de résultats et identifier des valeurs et des sources de vérification ;
 - Poser les bases d'un système de suivi et d'évaluation de projet ;
 - Apprécier des projets de manière critique à travers la lecture de leur cadre logique.

d. Indications relatives à l'approche

- Des outils et des fiches pratiques seront transmis de façon à faciliter la transposition des acquis dans les situations qui seront rencontrées dans le futur par les participant.e.s.
- Une grande importance sera accordée aux supports écrits informatifs et pédagogiques, appuyant la formation.
- Il est demandé de veiller au bon équilibre entre théorie et pratique durant la formation.

4. Estimation du marché, calendrier et format de la formation

Le marché vise potentiellement l'organisation de 8 cycles formations à dispenser durant la période de 4 ans (de 2021 à 2024 compris). Si l'objectif est d'en réaliser au moins un à deux par an, un nombre minimum ne peut être garanti.

Le cycle de formation peut être organisé sur plusieurs jours. La pratique actuelle en présentiel

est de l'ordre de 4 jours par cycle avec un espacement entre les jours de formation lorsque des travaux préparatoires sont demandés aux participant.e.s pour le ou les jours de formation suivant. D'autres modalités peuvent être proposées par les soumissionnaires.

En présentiel, les formations se déroulent habituellement de 9h00 à 17h00 avec deux pauses café (matin et après-midi) et un temps pour le diner.

Le/la soumissionnaire devra s'engager à organiser le cycle dans le courant du mois demandé par le pouvoir organisateur et ce dès que la demande intervient au moins deux mois avant la date de démarrage du cycle de formation. A titre indicatif le premier cycle est généralement organisé en mars ou mai et le second en septembre/octobre.

Le premier cycle de formation devra se dérouler en mars 2021. Une réunion de cadrage sera organisée après sélection de l'offre, **mi-janvier 2021**, afin de préciser les attentes, le calendrier et le programme exact de la formation.

Il est attendu que le/la soumissionnaire s'engage et démontre sa capacité à intégrer des modifications tant sur le contenu que sur la méthodologie selon l'évolution du contexte institutionnel (évolutions éventuelles de la GCP, utilisation ou non de la ToC, le référencement aux ODD, etc.) ou pédagogique (nouvelles technologies ou autre).

5. Durée du marché

Ce marché est d'une durée de 4 ans, avec la possibilité pour le pouvoir adjudicateur de résilier le contrat à chaque date d'anniversaire.

6. Modalités pratiques

Dû au contexte changeant en ce qui concerne les mesures COVID-19 et son impact par rapport à événements et formations, il est impératif que la modalité d'apprentissage soit adaptée à ce contexte (ex. distance physique). Dès lors, nous demandons aux soumissionnaires de bien vouloir nous **présenter deux offres (ou une offre avec deux options), une pour le format en présentiel et une pour le format numérique**. Le choix d'une modalité ou l'autre dépendra des mesures décrétées par le gouvernement de Belgique pour éviter la propagation du Covid19 et du contexte sanitaire. La date limite pour qu'ACODEV annonce son choix pour la première formation de mars 2021 est fixée à la réunion de cadrage qui aura lieu en janvier 2021.

Les formations se dérouleront **en français**. Les formateurs.trices produisent le matériel didactique en version électronique en français.

D'autres éventuelles demandes des formateurs.trices seront examinées par les fédérations au cas par cas et doivent être demandées lors de la soumission.

Les fédérations se chargent de :

- a. L'inscription des participant.e.s ;
- b. L'évaluation finale de la formation ;
- c. La remise de l'attestation de formation aux participant.e.s.

- d. Si format en présentiel : la logistique (la location de la salle, l'accueil des participants, le café, les repas sandwich, la mise à disposition d'un ordinateur, d'un rétroprojecteur, un flipchart) ;

Les fédérations affecteront durant le temps de formation une personne ressources disposant d'une large connaissance du secteur des ACNG pour accompagner les formateurs.trices dans leur travail si nécessaire. Cette personne assurera aussi la coordination de l'organisation logistique si la formation a lieu en présentiel.

7. Profil du/de la formateur.trice

Le/la formateur.trice aura les compétences suivantes :

- Expertise démontrée en GCP et GAR ;
- Expérience de conseils et formations en GCP et GAR (joindre des références) ;
- Capacité pédagogique et méthodologique avérée, notamment avec les outils numériques ;
- Une approche méthodologique genrée est un plus (approche méthodologique, support pédagogique, etc.) ;
- Expérience dans le secteur des OSC de coopération au développement (Volet Sud et ECMS/Nord).

8. Documents à fournir avant la formation

Acodév fournit au plus tard **1 semaine** avant la formation, la liste complète des participant.e.s, comprenant : leurs fonctions au sein de l'organisation, leurs attentes par rapport à la formation et leur background sur les évaluations.

Le/la formateur.trice fournit aux fédérations:

- au plus tard **2 semaines** avant la formation, les éventuels documents de préparation pour les participant.e.s (cas pratiques à lire, etc.)
- au plus tard, **1 semaine** avant la formation, les documents suivants:
 - La présentation qui sera utilisée en appui visuel pendant la session
 - Toutes les autres ressources qui seront partagées avec participant.e.s durant la formation (outils, bonnes pratiques, étude, etc.). Un court résumé accompagnera chaque ressource ainsi que les sources exactes à mentionner (nom de l'auteur, date, etc.).

Les présentations et autres ressources utilisées pendant la formation seront propriétés d'ACODEV et à la disposition des participant.e.s et des autres organisations membres de la fédération par la suite.

9. Composition de l'offre

L'offre doit contenir au moins les 6 éléments suivants :

- 1) Une description du contenu pour chaque partie du cycle de formation avec entre autres les choix des méthodes et outils présentés ;
- 2) Une description de la méthodologie/l'approche pédagogique proposée ;
- 3) Un schéma concret du temps pour la réalisation de cette formation ;
- 4) Une offre financière qui précisera : (1) le nombre de personnes-jours prévus par cycle de formation, (2) le tarif journalier pour la préparation, (3) le tarif journalier pour la formation, (4) les éventuels frais annexes (déplacements, documents...) et (5) le prix total TVAC. Si un mécanisme d'évolution des prix est prévu (par exemple indexation), il doit être indiqué. A défaut, les prix seront considérés comme fixes pour la période de 4 ans.
- 5) L'expérience pertinente et le CV de la ou les personnes mobilisées ;
- 6) Les disponibilités pour la réalisation des cycles de formations dont celle déjà prévue pour mars 2021.

Eventuellement vos propositions de questions concernant les attentes et les connaissances préalables des futur.e.s participant.e.s.

10. Procédure

L'offre signée par une personne habilitée à représenter légalement le ou la soumissionnaire doit être envoyée **pour le 10/01/2021 à 17h au plus tard** à Justine Ferrier : jf@acodev.be

Si des informations supplémentaires sont souhaitées, elles doivent être adressées par e-mail à Justine Ferrier également: jf@acodev.be au plus tard le **10/12/2020** pour un traitement avant le 16/12/2020.

Toute information essentielle qui serait ainsi échangée, sera aussi partagée avec tous les autres soumissionnaires. A cette fin, chaque soumissionnaire potentiel veillera à communiquer l'e-mail de la personne de contact au sein de son organisation de préférence avant le 15/12/2020. Pendant la période de congé du 16/12/2020 au 10/01/2021, toute possibilité de communication sera suspendue.

11. Critères de sélection

Les offres réceptionnées seront évaluées sur base d'une analyse cumulative : l'évaluation financière représentera 30% et l'évaluation technique représentera 70% du score total de l'évaluation.

Seuls les bureaux/candidats obtenant un minimum de 49 (70%) points sur la partie technique

seront considérés pour l'évaluation financière.

Critères d'évaluation technique (maximum de 70 points):

1) Les compétences et disponibilité des formateurs.trices : 40 points

- Expertise en GCP et GAR et capacité à assurer la disponibilité sur la durée du marché (15 points) ;
- Expérience de conseils/formations en GCP et GAR (15 points) ;
- Capacité pédagogique et méthodologique avérée, notamment avec les outils numériques (5 points) ;
- Expérience dans le secteur des OSC de coopération au développement (Volet Sud et ECMS/Nord) (5 points).

2) Méthodologie proposée : 30 points

Critères d'évaluation financiers (maximum de 30 points):

Les prix/honoraires tvac. La formule suivante sera utilisée pour évaluer le critère financier: $p = y (\mu/z)$, où p = points pour l'évaluation financière d'une offre, y = nombre maximum de points pour l'offre financière, μ = prix de l'offre la moins élevée, z = prix de l'offre évaluée.
